

N/REF : 1/07/2026 15H08 C:000073 I:02326
V/REF : AC/C49948
V/Email reçu le Mercredi 01/07/2026 à 15H08

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. BRD
IMMEUBLE : LA BARAUDIERE -BRD
33 A 45, RUE DE LA BARAUDIERE
.
44800 ST HERBLAIN

Rennes, le 31 Juillet 2026

Référence Marché: 024054-PBS-002

LOCALISATION : 33 AVENUE DE LA BARAUDIERE - PASS CHANTIER (ENTRE LE 28/07/2026 ET LE 29/07/2026)

LOGEMENT N° 006122, PORTE N°6122, REZ DE CHAUSSEE

MOTIF : DIAGNOSTIC QUALIGAZ (BRD - 01 - 33)
TRAVAUX DE MISE EN SECURITE SUITE DIAG GAZ

Donneur d'ordre : Mme S DURAND

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire

INTERVENTION DU 28/07

MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL

CONTRÔLE DE L'ENSEMBLE DE LA TUYAUTERIE GAZ

CONTRÔLE DE L'ENSEMBLE DES ORGANES DE COUPURE GAZ

CONTRÔLE DE L'ENSEMBLE DES VOLUMES, OUVRANTS, AÉRATIONS,

CONTRÔLE BON FONCTIONNEMENT DES APPAREILS

DIAGNOSTIC QUALIGAZ

CERTIFICATION QUALIGAZ

FIN DE CHANTIER ET REPLI MATERIEL

OBSERVATIONS : FM COMPTE RENDU ENVOYÉ LE 30/07/26 A 10H27 SDURAND@AIGUILLON.COM

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste à souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres, tronçonneuse, etc...).

La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL178-Attest.diagn.gaz	locat./+QUALIGAZ	1	123,50	123,50
TOTAL H.T.					123,50
T.V.A. a 10,00%					12,35
TOTAL T.T.C.En EURO					135,85

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.